

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Un dirigeant de la SFM prend sa retraite après quatre décennies consacrées à la défense des droits des francophones

Saint-Boniface, le 26 février 2024 – L'un des plus ardents défenseurs de la francophonie au Canada a annoncé aujourd'hui, après avoir œuvré toute sa vie à la promotion de la langue, des droits et de la culture des francophones au Manitoba, qu'il prenait sa retraite à titre de directeur général de la Société de la francophonie manitobaine (SFM).

Devenu directeur général de la SFM à l'âge de 36 ans, Daniel Boucher a vécu et mené les transformations et les mouvements en faveur du plein respect des droits des francophones durant près de 30 ans. Il a éclipié au passage sept premiers ministres du Manitoba et six premiers ministres du Canada sans jamais cesser de s'employer résolument à remédier à des enjeux persistants et à proposer des idées novatrices en vue d'assurer la pérennité et la vitalité de la culture francophone au Manitoba.

M. Boucher est reconnu pour l'avancée marquante réalisée par la SFM dans sa volonté de devenir une organisation pleinement inclusive pour toutes les personnes d'expression française au Manitoba, peu importe qu'ils ou elles soient né.es à Saint-Pierre-Jolys, au Manitoba, ou à Bamako, au Mali, qu'ils ou elles aient été élevé.es dans des familles francophones ou qu'ils ou elles aient appris la langue dans une école d'immersion. En s'inspirant de cette vision élargie et en s'appuyant sur un vaste processus d'engagement communautaire, la SFM, sous sa direction, a changé de nom en 2017 pour passer de la Société franco-manitobaine à une appellation plus moderne et plus inclusive, la Société de la francophonie manitobaine.

« Cette simple modification de quelques lettres dans notre nom est le fruit de décennies d'un travail assidu mené par M. Boucher, qui a su envisager notre rôle dans une perspective plus vaste, » précise Angela Cassie, présidente du conseil d'administration de la SFM. « L'influence qu'il a si bien exercée sur notre province et notre pays est impérissable et profitera à nos communautés pour les générations à venir. »

« M. Boucher a toujours compris que dans l'ensemble, sa mission consistait à servir la communauté dans toute sa riche diversité. La communauté lui sera toujours reconnaissante de son dévouement et de sa persévérance durant toutes ces années. Il ne sera pas facile de le remplacer, mais il nous laisse une équipe et une assise solides pour continuer à forger notre avenir », a affirmé Mme Cassie. Elle a ajouté que le conseil d'administration a fait appel à une société de recrutement de cadres People First HR pour remplacer M. Boucher, dont la date de départ à la retraite sera le 30 août 2024.

Bien avant de devenir directeur général, dès son élection au conseil d'administration de la SFM en 1983, en pleine crise linguistique, M. Boucher s'est rapidement impliqué dans les démarches entreprises pour faire accepter l'entente d'amendement constitutionnel négocié entre la SFM et le gouvernement provincial ainsi que fédéral, » a déclaré, Léo Robert, ancien président de la SFM.

« Il a toujours choisi la conciliation avant la confrontation, ce qui lui a permis de développer de bonnes relations de travail avec les fonctionnaires haut placés et les membres élus à tous les niveaux. Je le remercie sincèrement pour son dévouement envers notre communauté durant toutes ces années et lui souhaite une excellente retraite bien méritée, santé et bonheur », a ajouté M. Robert.

Alain Dupuis, directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, ajoute,

« Daniel a été de toutes les luttes et de toutes les grandes entreprises de la francophonie canadienne au cours des trois dernières décennies, toujours dans un esprit collaboratif et rassembleur. Il est une de ces rares et précieuses personnes qui ont vu l'évolution de la francophonie et accumulé un volume impressionnant d'expertise en matière de langues officielles et de développement communautaire. Il va beaucoup nous manquer à la table nationale de la FCFA ».

Avant de devenir directeur général en 1994, M. Boucher était employé à titre d'analyste des politiques vers la fin de la période de la crise linguistique. Il a pu constater concrètement à quel point il était devenu dangereux de plaider pour le rétablissement des droits des francophones au Manitoba conformément aux garanties inscrites dans la *Loi de 1870 sur le Manitoba*. Les tensions liées aux droits linguistiques ont suscité une vague d'hostilité à l'égard du français et les bureaux de la SFM ont été incendiés en janvier 1983, ce qui a obligé certains dirigeants à mettre leur famille à l'abri dans des maisons sécurisées.

M. Boucher a grandi à Saint-Jean-Baptiste et à Sainte-Anne, au Manitoba. Son père Joseph était médecin de famille, sa mère Raymonde est décédée lorsqu'il avait 11 ans et sa belle-mère Lucienne, ancienne policière, a contribué à la poursuite de son éducation et de celle et de ses six autres frères et sœurs.

Les questions et réponses ainsi que la fiche d'information ci-jointes présentent quelques réflexions et témoignages de M. Boucher sur ses quatre décennies de promotion de la cause francophone.

Vous trouverez également des photos de haute qualité de M. Boucher sur le lien suivant : <https://www.dropbox.com/scl/fo/pb6hq0lyyn81nuky9g430/h?rlkey=5lrx6tlpqqgyt2coy4bzoyxn5&dl=0>

Crédit photo: Dan Harper

Selon Statistique Canada, 112 115 Manitobains pouvaient soutenir une conversation en français en 2021. Ce nombre est en hausse de 11 410 personnes par rapport à 1991.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2023011-fra.htm>

La Société de la francophonie manitobaine (SFM), organisme porte-parole de la communauté francophone du Manitoba, veille à l'épanouissement de cette communauté et revendique le plein respect des droits de celle-ci.

-30-

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Marianne Champagne

Gestionnaire des communications

Téléphone : (204) 233-4915

mchampagne@sfm.mb.ca

Entrevue avec Daniel Boucher avant sa retraite à titre de directeur général de la Société de la francophonie manitobaine

1. Si vous aviez à choisir trois moments clés pour la SFM et les droits des francophones au Manitoba qui ont particulièrement marqué votre mandat, quels seraient-ils ?

Il y en a eu tellement, mais personnellement, je retiendrais les trois moments suivants :

1. L'obtention de notre propre division scolaire en 1994 - la Division scolaire franco-manitobaine. Durant la génération qui m'a précédé, les enseignants et les enfants devaient cacher leurs livres de français lorsque l'inspecteur scolaire venait visiter la classe parce que l'enseignement du français était interdit. Donc, le fait d'obtenir notre propre division scolaire a été une immense avancée transformatrice dans nos vies. J'ai travaillé à ce dossier pour la mise en place de la division scolaire et cela n'a pas été de tout repos.
2. L'élaboration du plan d'agrandissement de l'espace francophone à la SFM en 2001 qui n'était pas un plan usuel, mais plutôt un projet, une toile de fond pour répondre à la question « Quelle sera notre réalité francophone en 2050 ». Nous avons examiné en profondeur les tendances et les statistiques qui montraient une érosion de la population francophone et nous avons dû nous interroger sur les façons de remédier à la situation. Nous nous sommes rendu compte que le moment était venu de faire les choses autrement et de sortir de notre coquille... et c'est ce que nous avons accompli avec ce plan. Bon nombre de nos organisations sœurs des autres provinces ont adopté notre démarche parce qu'elle était excellente.
3. La décision de contribuer activement à la venue d'un plus grand nombre d'immigrants francophones au Manitoba, ce qui était l'un des principaux piliers de notre plan d'action. Nous avons lancé l'Accueil francophone en 2003 et, depuis le début de l'année, il a déjà aidé plus de 1 500 nouveaux arrivants à s'installer au Manitoba. Nous montrons ainsi que nous ouvrons grand les bras aux nouveaux immigrants. L'Accueil francophone est maintenant une ressource influente pour tous les immigrants et compte 50 employés. À partir de cette année, l'organisation sera autonome. C'est un franc succès.

2. Selon vous, de quelles réalités historiques la génération actuelle devrait-elle être consciente ?

Nous sortions à peine d'une crise linguistique quand j'ai commencé ma carrière. George Forest avait porté la question de sa contravention rédigée uniquement en anglais devant la Cour suprême et, en 1979, il a obtenu gain de cause en faisant valoir que la langue française au Manitoba était protégée par la *Loi de 1870 sur le Manitoba*. Ainsi, le gouvernement du Manitoba s'est vu juridiquement contraint de traduire 4 500 lois déjà adoptées. La SFM et la communauté voulaient des solutions plus pratiques et ont négocié avec le gouvernement fédéral pour garantir la protection de nos droits dans la constitution fédérale et obtenir de meilleurs services en français. C'était une période très préoccupante : il y avait des manifestations à l'Assemblée législative du Manitoba contre les droits des francophones, le président de notre conseil d'administration a fait l'objet de menaces et le bureau de la SFM a été incendié. La pression exercée sur les gouvernements était forte et, pendant un certain temps, rien n'a été fait. Toutefois, quand le premier ministre Gary Filmon est entré en scène, la situation a commencé à se redresser, nous avons noué de nouvelles relations avec lui et on a commencé à mettre en place des services en français. De plus, le premier ministre Brian Mulroney se portait activement à l'époque à la défense du français, et la paix est revenue. On a enfin pu constater des changements positifs.

3. Vous avez vu défilier sept premiers ministres du Manitoba et six premiers ministres du Canada. Quels conseils pourriez-vous offrir aux dirigeants politiques d'aujourd'hui concernant l'avenir de la langue et de la culture françaises?

Les hauts dirigeants doivent démontrer clairement leur soutien à la cause des langues officielles. Ils n'ont pas besoin d'en parler tous les jours, mais quand des ministres fédéraux viennent au Manitoba pour faire des déclarations, ils doivent s'exprimer en français et en anglais. Le premier ministre Kinew parle français et il a rapidement reconnu le francophone Louis Riel à titre de premier ministre honorifique. C'est formidable et ce n'est pas compliqué. Parfois, il suffit d'un tout petit geste, comme de parler au micro dans les deux langues officielles, pour démontrer qu'on ne tient pas pour acquis le fruit de toutes nos luttes. Car une langue qu'on n'utilise pas est une langue qui se perd.

4. Quelles sont les questions délicates qui couvent sous les braises en arrière-plan et auxquelles, selon vous, nous devons porter une plus grande attention?

Il y a les réductions budgétaires qui visent par exemple les services en français offerts par la Société Radio-Canada et par d'autres institutions sur lesquelles nous comptons pour assurer notre présence et notre vitalité. Des compressions à Montréal n'ont pas le même impact que des compressions à Winnipeg où les effectifs francophones sont déjà modestes. Nous devons continuer à exercer des pressions pour éviter de tels scénarios.

Aussi, il y a le fait que nos initiatives pour transformer notre communauté et faire venir plus d'immigrants ne sont pas toujours appréciées à leur juste valeur. Nous devons redoubler nos efforts de sensibilisation et nous ouvrir davantage à la diversité.

Il y a également nos relations avec les Métis anglophones que nous aimerions améliorer; tout le monde n'a pas nécessairement conscience de cette dualité anglophone et francophone chez les Métis, et nous n'avons pas toujours travaillé ensemble.

Et bien sûr, il y a la popularité envahissante des médias sociaux et des contenus américains diffusés en continu qui exercent une grande influence sur nos jeunes. Dans les médias sociaux, dans le monde de la musique et à la radio, tout se passe majoritairement en anglais, et nous devons naviguer à contre-courant pour essayer de maintenir les rapprochements culturels entre les jeunes et favoriser leur utilisation du français.

5. Quelles sont les personnes que vous aimeriez remercier – sur le plan professionnel et personnel – de leur soutien ou de leur accompagnement durant ces quatre décennies?

D'abord, je tiens à remercier ma femme et mes enfants qui m'ont toujours si bien appuyé.

Il y a aussi mes collègues de travail actuels et mes anciens collègues.

J'ai eu le bonheur, au cours de ma carrière, d'être encadré par des gens extraordinaires, comme les présidentes et présidents de mon conseil d'administration, mes collègues de partout au pays et nos partenaires des gouvernements. Enfin, tous les membres de la communauté et les dizaines d'organisations qui œuvrent avec nous pour appuyer les citoyens de la francophonie, nous n'étions peut pas toujours d'accord sur tout, mais nous savions tous que nous souhaitions agir dans l'intérêt de la communauté.

Avancées majeures réalisées dans le cadre du mandat de la SFM

Succès récemment obtenus en faveur des francophones au Manitoba

1. **ÉDUCATION** : Reconnaissance par les tribunaux du droit des minorités linguistiques de gérer leurs propres écoles, ce qui a mené à la création de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) (article 23 de la *Loi sur le Manitoba*). La SFM a soutenu le groupe de parents qui a soumis la question à la Cour suprême.
2. **DÉFENSE DES INTÉRÊTS** : Actions menées notamment en lien avec l'Accord de Charlottetown, les plaques d'immatriculation bilingues du Manitoba et la refonte de la *Loi sur les langues officielles du Canada*.
3. **SERVICES EN FRANÇAIS** : Négociations avec la Ville de Winnipeg pour améliorer les services en français, revendications ayant donné lieu à l'adoption d'un logo et d'un slogan bilingues pour Winnipeg, création d'un poste de directeur/directrice des services en français.

Négociations avec la province du Manitoba pour obtenir de meilleurs services en français en santé, en éducation et dans d'autres secteurs.

Négociations menées sur plus de 30 ans ayant abouti au rapport de 1989 recommandant l'offre active dans les régions désignées bilingues, à l'adoption d'une politique linguistique provinciale à l'égard du français et à la création d'un réseau de centres de services bilingues dans l'ensemble du Manitoba. Finalement, « *la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, votée en 2016 avec l'approbation unanime de l'Assemblée, intègre les droits et politiques déjà en place dans la législature, mais sans faire de modifications majeures. Fait révélateur, la loi est passée sans opposition et n'attire pratiquement aucune attention de la part de la majorité anglophone. En effet, les droits linguistiques du français sont désormais une partie acceptée et peu controversée du paysage politique du Manitoba.* » (L'Encyclopédie canadienne)

4. **IMMIGRATION** : Formulation des principes fondamentaux de la stratégie visant à élargir l'espace francophone pour accueillir les francophones de l'Europe et de l'Afrique. Cette démarche donne lieu à la création de l'Accueil francophone, projet francophone qui deviendra une organisation autonome dans quelques mois.
5. **COMMUNAUTÉ / ÉCONOMIE** : Création du Réseau communautaire de la SFM, réseau d'agents de liaison communautaires englobant les communautés francophones et bilingues du Manitoba et favorisant la présence de la SFM en milieu rural. Création d'organismes comme l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM) et le Conseil de développement économique des municipalités bilingues (CDEM) pour appuyer les entrepreneurs francophones et faire la promotion de la valeur ajoutée du bilinguisme dans l'économie manitobaine.

Renseignements :

Marianne Champagne

Gestionnaire des communications

Téléphone : (204) 233-4915

mchampagne@sfm.mb.ca